Avis de convocation / avis de réunion

OPTIMALE

Société civile de placement immobilier à capital variable
Siège social : 9 rue Vauban – 33000 BORDEAUX
887 629 194 R.C.S. BORDEAUX

AVIS DE CONVOCATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2020

Les associés de la SCPI OPTIMALE sont convoqués :

Le Vendredi 20 novembre 2020 à 10h00 heures

au Siège Social
9 rue Vauban – 33000 Bordeaux

en Assemblée Générale Extraordinaire tenue exceptionnellement par conférence audiovisuelle hors la présence physique des associés, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour exposé ci-après :

- Lecture du rapport spécial de la Société de Gestion
- Lecture du rapport spécial du Conseil de Surveillance
- Augmentation du capital social maximum statutaire et modification corrélative de l'article VII des statuts et de la Note d'Information
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités

Texte des résolutions

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Société de Gestion et du rapport spécial du Conseil de Surveillance, décide d'approuver l'augmentation du capital social maximum statutaire pour le porter de 15 000 000 € à 75 000 000 € et de modifier en conséquence l'article VII des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

*« **2. CAPITAL SOCIAL –PARTS***

[…]

Article VII – Capital social maximum

Le capital social maximum constitue le plafond en deçà duquel les souscriptions pourront être reçues. Il est fixé à SOIXANTE-QUINZE MILLIONS D'EUROS (75 000 000,00 €)».

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à la Société de gestion pour modifier en conséquence la Note d'Information de la Société.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

*

Société de gestion

Consultim Asset Management